

Solution pour apaiser la fureur d'un jeune Albanais : en faire un Français !

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 22 mai 2023



Ces avocats, ils ne manquent jamais d'audace !

Lyon : prison avec sursis pour un jeune Albanais qui voulait faire « un bain de sang » avec une juge

La justice lyonnaise se penchait en fin de semaine sur le cas d'un jeune homme de nationalité albanaise.

Agé de 18 ans, il avait fait part récemment à une éducatrice de son envie de faire « un bain de sang » avec la juge pour enfants qui l'avait placé sous contrôle judiciaire. Un cheminement logique après son exclusion du lycée Branly dans le 5e arrondissement de Lyon et les menaces de mort prononcées contre la proviseure de l'établissement l'an dernier.

Selon le Progrès, une expertise psychiatrique* a permis de déceler chez l'individu une dépression et une envie chronique de se venger.

** : Besoin d'une expertise ? Déprimé par une exclusion et une mise sous contrôle judiciaire, un peu normal non ? Comme vouloir se venger, ce que d'autres n'expriment pas ouvertement ? Cas particulier : prêt à passer l'acte, là il serait bon que la psychiatrie précise... ce qui ne semble pas le cas !*

Au tribunal, son avocat a indiqué que la situation s'arrangera peut-être le jour où il obtiendra la nationalité française*.

**: C'est cela ! Quoi inventer de plus ? L'avocat lui a trouvé une excuse...*

Qu'il retourne dans son pays, il a les codes pour...

Des démarches éventuelles qui ne seront pas remises en question par la peine prononcée par la justice lyonnaise. Car les juges l'ont condamné à 4 mois de prison avec

sursis*.

** : Une justice prête au sacrifice, on peut menacer une juge, on ne peut plus guère s'étonner de ses sentences !*